

Propos polémiques sur l'IVG : "Le docteur de Rochambeau n'avait pas à le dire en public"

Ophélie Ostermann
4-5 minutes

Les propos de Bertrand de Rochambeau sur l'IVG scandalisent depuis mardi soir. Interrogé lors d'un reportage sur les médecins qui utilisent leur clause de conscience pour refuser de pratiquer l'IVG dans l'émission «Quotidien» diffusée sur TMC, le président du Syndicat national des gynécologues (Syngof) depuis 2015 a assuré ne pas être là «pour retirer des vies». Lorsque la journaliste Valentine Oberti lui rétorque que l'[avortement](#) «n'est pas un homicide», le médecin de 62 ans [qui refuse de pratiquer des IVG](#) répond : «Si, Madame».

"Il n'avait pas à le dire en public"

Certaines personnes oublient qu'elles sont responsables d'une profession

Contactée par téléphone ce matin, Pia de Reilhac, présidente de la Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale (FNCGM), «regrette» les propos de Bertrand de Rochambeau. «La Fédération n'est absolument pas dans la même optique, il y a énormément de [gynécologues médicaux](#) qui pratiquent des IVG et font ce qu'ils peuvent pour que les patientes puissent y accéder le plus vite possible», poursuit la gynécologue médicale.

Cette dernière dénonce également une «opinion personnelle» exprimée par un représentant syndical : «Il a le droit de le penser mais il n'avait pas à le dire en public, affirme Pia de Reilhac. C'est le défaut de certaines personnes qui oublient qu'elles sont responsables d'une profession, d'une association ou d'un syndicat. De temps en temps, il faut savoir se taire. De toutes façons, c'est l'opinion du syndicat qui compte, et non celle du président».

En réponse aux propos polémiques de son président, le Syndicat national des gynécologues obstétriciens de France a d'ailleurs réaffirmé sa position [dans un communiqué de presse publié hier](#) : «Le Syngof souligne que la clause de conscience est un droit des médecins qui ne peut être remis en cause. Mais le Syngof ne remet nullement en cause l'IVG. [L'accès à l'avortement pour les femmes](#) est un droit incontesté et incontestable et le médecin qui a le droit de refuser de pratiquer l'IVG au titre de cette clause de conscience a l'obligation d'orienter sa patiente sans délais vers un autre praticien pratiquant l'IVG».

"C'est mon avis personnel"

Dès le début de la polémique, la [ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn](#), et la [secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa](#), ont condamné les dires du Dr Bertrand de Rochambeau dans un communiqué de presse publié

mercredi 12 septembre. «L'IVG est un droit trop souvent menacé pour lequel il convient de ne relâcher aucun effort», affirment les deux femmes. «Si les médecins ont effectivement le droit de refuser de pratiquer une IVG, ils ont, en revanche, l'obligation d'orienter la patiente vers un autre praticien ou une structure qui répondront à sa demande», rappellent-elles. «L'IVG doit être un droit réel (...). Rien ni personne ne doit l'entraver», ajoute Agnès Buzyn. «Nous ne devons laisser passer aucune attaque (...) contre le droit des femmes à accéder librement à l'avortement», insiste Marlène Schiappa.

[Interrogé au micro de RTL ce jeudi matin](#), Bertrand de Rochambeau assure ne pas retirer ses propos mais rectifie : «Ce que j'ai exprimé dans cette interview, qui a été très sélectionnée, c'est mon avis personnel, pas celui de la profession». Le médecin affirme enfin que ses propos «ont été utilisés».